



Une surcomplémentaire
pour améliorer votre
protection santé.

Fonctionnement de l'offre

Quel est le coût mensuel de la cotisation ?

La cotisation mensuelle est de 26,58 € par personne.

Quel est le délai minimum d'adhésion ?

L'adhésion est conclue pour une durée expirant le 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle annuellement, par tacite reconduction, le 1^{er} janvier de chaque année civile.

Y a-t-il un délai de carence ou des formalités particulières avant l'adhésion ?

Non, les prestations commencent à l'ouverture du contrat.

La cotisation est-elle familiale ? Non, elle est individuelle forfaitaire et par bénéficiaire.

Comment dois-je procéder pour l'inscription ?

Demandez directement un bulletin d'adhésion à la Mutuelle du personnel IBM ou téléchargez-le sur le site www.ibaseo.fr

Est-ce que le prélèvement est obligatoire ? Oui.

Le paiement de la cotisation est-il à terme échu ou à échoir ? Il s'effectue à terme à échoir (c'est-à-dire au début du mois).

Est-ce que le tarif peut évoluer au cours de l'année ?

Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale et toute variation s'applique à la même date pour toutes les offres souscrites.

Quand et comment changer d'offre ou me radier ?

Il suffit de nous envoyer votre demande par recommandé avec avis de réception deux mois avant la date de renouvellement soit le 31 octobre au plus tard. Pour tout changement d'offre, retourner par courrier postal au Centre de Gestion un bulletin d'adhésion dûment complété et signé pour la nouvelle offre avec votre demande de résiliation.

Questions RÉPONSES

Bénéficiaire de l'offre

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse à tous.

Y a-t-il une limite d'âge pour s'inscrire ?

Toute première adhésion à la Mutuelle est possible jusqu'au 71^{ème} anniversaire.

Garanties et Avantages

Quelles sont les garanties ?

La Mutuelle garantit un supplément de remboursement sur toutes les prestations médicales.

Et de plus, elle propose :

- une participation sur les frais d'hospitalisation (chambre particulière, dépassements d'honoraires) ;
- une participation sur les frais dentaires (au-delà du ticket modérateur, prothèses fixes, amovibles, ...) ;
- une participation sur les frais optiques remboursés Sécurité sociale de 100 € / an ;
- la participation au scellement des sillons (10 € / an) et le forfait contraception (80 € / an).

Quels avantages a-t-on à souscrire à cette offre ?

Les avantages sont les suivants :

- surcomplémentaire santé sans droit d'entrée ni formalité médicale ;
- remboursements majorés ;
- accès aux services : Priorité Santé Mutualiste et Mutlog - mutuelle du logement ;
- pas de délai de carence ;
- cotisation identique pour tous.

Seul le règlement mutualiste de l'offre fait foi.

Siège social : 110 boulevard de la Salle - Boigny sur Bionne - 45432 CHECY Cedex
Mutuelle du Personnel IBM créée le 20/09/1946. Soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et au contrôle de l'ACPR sise au 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9.
Immatriculée le 22/07/2002 sous le numéro SIREN 391 346 236 et agréée par arrêté ministériel du 24/03/2003

Besoin d'informations complémentaires ?

Appelez le 09 69 39 98 00 ou le 0 800 000 700

Par mail : mutuelle@ibaseo.fr

Sur le site web : www.ibaseo.fr

Une entité
du groupe Macif



Essentiel pour moi

